



CNUCED XIII
LE MANDAT DE DOHA
et **LE MANAR DE DOHA**



AVANT-PROPOS

Le Manar de Doha et le Mandat de Doha représentent un accomplissement pour la CNUCED, ses États membres et autres parties prenantes. Mais de manière tout aussi importante, les deux documents réaffirment la contribution des instances multilatérales et des processus multilatéraux au commerce et au développement.

La treizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à l'issue de laquelle ont été adoptés les deux documents, a eu lieu à Doha en avril 2012, dans un contexte économique et politique difficile. Si la dernière session de la Conférence, à Accra il y a quatre ans, s'inscrivait dans la lignée de plusieurs années de très forte croissance dans le monde en développement, la treizième session a eu lieu à la suite de la plus grave crise économique mondiale de ces soixante dernières années. Une crise financière, contre laquelle la CNUCED avait lancé une mise en garde à Accra, a frappé au cœur du système financier mondial, faisant basculer dans des conditions de récession les grands pays industriels et tirant vers le bas les taux de croissance dans de nombreux pays en développement. Le commerce mondial s'est fortement contracté, de même que les flux de capitaux. Au moment de la Conférence, la reprise était encore extrêmement inégale et restait fragile, avec des risques de rechute évidents pour tous.

La crise avait également exacerbé des tensions géopolitiques découlant des modifications en cours des grands équilibres de l'économie mondiale. L'expansion dans la période d'avant-crise avait déjà été marquée par un accroissement de la part des pays en développement dans la production, le commerce et l'investissement au niveau mondial. Cette tendance s'est accélérée après la crise, lorsque la reprise est apparue alimentée par un vigoureux rebond de la croissance dans les grands pays en développement, outre une expansion rapide du commerce Sud-Sud. Dans le sillage de cette évolution, différents processus multilatéraux, dont principalement les négociations commerciales à l'Organisation mondiale du commerce, ont marqué le pas.

Les bouleversements économiques et politiques ont été aggravés par des incertitudes intellectuelles. La crise financière avait secoué les fondements de l'économie classique du développement, s'agissant en particulier du postulat de l'efficacité allocative des marchés financiers. Ce qui avait été jusque-là accepté comme constituant les principes d'une bonne politique de développement était désormais ouvertement remis en question.

Cet environnement complexe a rendu la négociation du Mandat de Doha plus difficile que celle de nombreux précédents documents finals. Les causes et les conséquences de la crise financière, ainsi que le rôle de la CNUCED face à ces phénomènes, ont fait l'objet d'intenses débats. L'environnement d'après crise a également imposé de nouvelles contraintes budgétaires à de nombreux pays développés, d'où un examen encore plus minutieux et détaillé de toutes les activités proposées. Il en a résulté de larges débats sur la portée du mandat de la CNUCED.

Que les États membres de la CNUCED aient pu surmonter leurs différences à la Conférence de Doha et adopté les deux documents reproduits ci-après témoigne de leur engagement. La déclaration politique baptisée «Le Manar de Doha» (manar étant le mot arabe pour «phare») représente l'engagement solennel de tous les États membres de contribuer ensemble à une mondialisation plus équitable et davantage axée sur le développement. Le Mandat de Doha, quant à lui, énonce les principaux défis auxquels sont confrontés les pays en développement et les politiques requises, au niveau mondial et au niveau national, pour y faire face. Dans ce contexte, il définit également le programme de travail de la CNUCED pour les quatre prochaines années.

Le Mandat de Doha a renforcé la CNUCED. Tout d'abord, il réaffirme le rôle fondamental de la CNUCED en tant que principal organisme du système des Nations Unies chargé du traitement intégré du commerce et du développement, et des questions associées dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable. Il réaffirme également l'Accord d'Accra (adopté à la douzième session de la Conférence), qui reste valable et pertinent. Cette confirmation du rôle et du précédent mandat de la CNUCED, qui avaient été remis en cause à certains moments des négociations, témoigne du rôle important que l'organisation continue de jouer en période de turbulences et d'incertitude pour l'économie mondiale, en contribuant à la formation de consensus et en proposant des solutions novatrices aux problèmes de développement.

Le Mandat de Doha témoigne également de l'émergence, dans les débats, d'une nouvelle pensée. Les États membres ont souligné la nécessité de s'attacher non seulement à promouvoir une croissance économique soutenue, mais aussi à élargir la base de cette croissance et à la rendre plus équitable. Ce faisant, ils ont reconnu que les politiques sectorielles, notamment les politiques industrielles, avaient un rôle fondamental à jouer. Ils ont également reconnu qu'il fallait assurer une régulation et une supervision adéquates des marchés financiers, une bonne gestion de la dette et la pratique de prêts et d'emprunts souverains responsables en vue de promouvoir la stabilité financière et de prévenir, et résoudre, les crises. Ils ont enfin souligné l'importance des réserves budgétaires, ainsi que le rôle de la politique budgétaire en tant qu'instrument de stabilisation des conditions macroéconomiques.

Faisant fond sur l'Accord d'Accra, le Mandat de Doha ajuste le programme de travail assigné à la CNUCED en fonction des événements récents. Mais au-delà de ces ajustements, il renforce un certain nombre de domaines de travail et ajoute de nouveaux éléments – par exemple, travaux d'analyse et travaux techniques sur le concept de seuil de protection sociale, liens entre les filets de protection sociale et le commerce et le développement. Il a en outre été demandé à la CNUCED d'intensifier ses travaux sur la conception d'outils permettant d'amplifier l'impact de l'aide publique au développement et de l'aligner sur les priorités nationales de développement. Un autre élément nouveau

concerne les activités de la CNUCED consacrées aux pays les moins avancés, les États membres ayant demandé au secrétariat de faciliter la transition des pays en phase de reclassement. Enfin, les États membres ont demandé à la CNUCED de renforcer ses travaux sur les liens entre l'égalité hommes-femmes, l'autonomisation des femmes, et le commerce et le développement.

Le Manar de Doha et le Mandat de Doha partagent l'objectif commun d'une mondialisation plus équitable et davantage axée sur le développement. En renforçant la CNUCED et en réaffirmant la nécessité d'une coopération multilatérale efficace, ils représentent un important pas en avant.



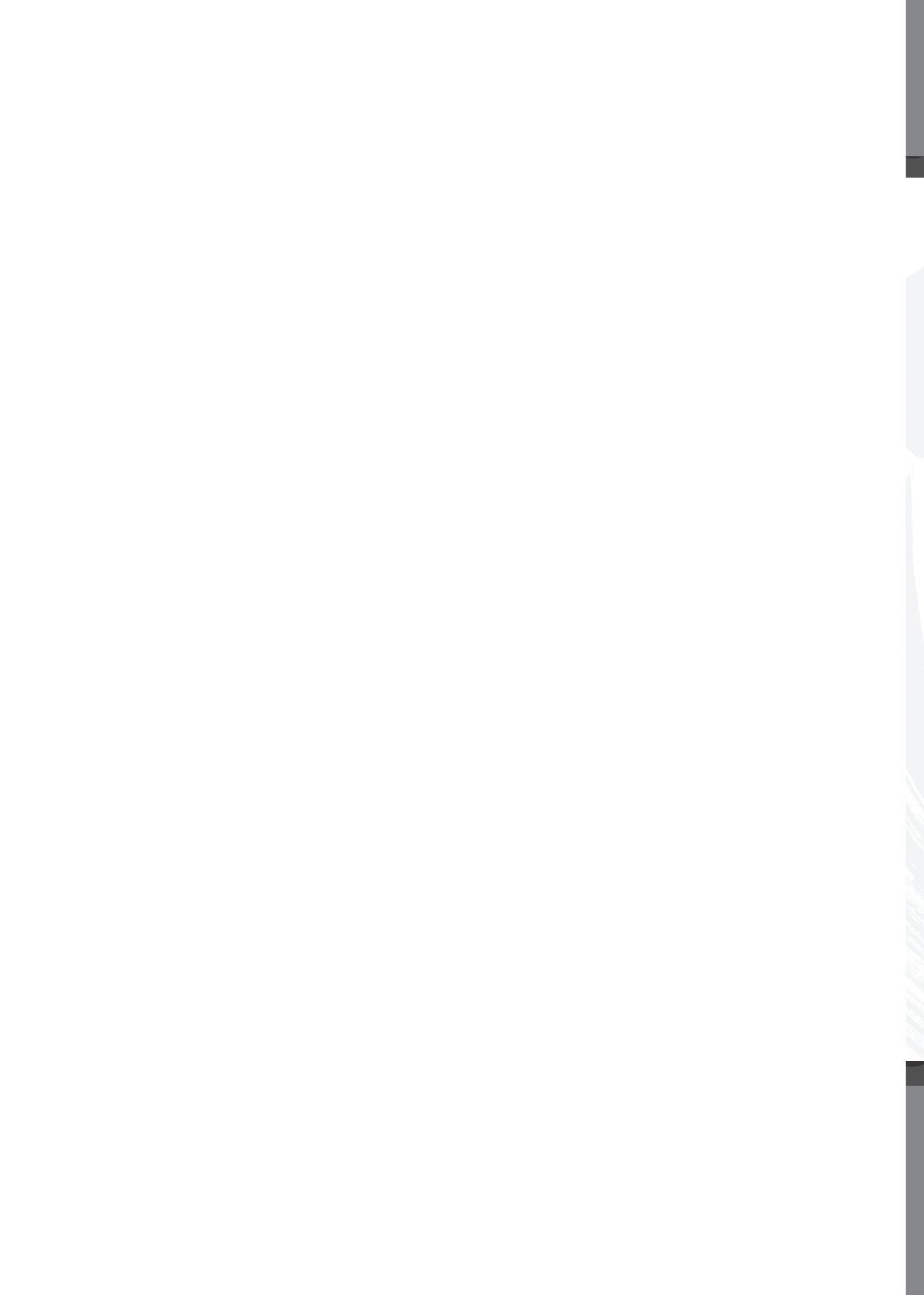
Le Secrétaire général de la CNUCED
Supachai Panitchpakdi

PRÉFACE

La treizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED XIII) a eu lieu au Centre national des congrès du Qatar, à Doha, du 21 au 26 avril 2012. À sa séance plénière de clôture, la Conférence a adopté le Manar de Doha (TD/500/Add.2) et le Mandat de Doha (TD/500/Add.1), ce dernier définissant le programme de travail de la CNUCED pour les quatre prochaines années. Les deux textes sont reproduits ci-après pour en faciliter la consultation et en tant qu'outils de travail pour tous ceux qui participent aux activités de la CNUCED ou œuvrent dans les domaines de travail associés aux mandats de la CNUCED.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	III
PRÉFACE.....	VII
LE MANAR DE DOHA	1
LE MANDAT DE DOHA	7
I. THÈME – UNE MONDIALISATION CENTRÉE SUR LE DÉVELOPPEMENT: VERS UNE CROISSANCE ET UN DÉVELOPPEMENT ÉQUITABLES ET DURABLES	8
A. Analyse.....	8
B. Le rôle de la CNUCED	10
II. Thème subsidiaire 1 – Renforcer un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement équitable et durable	13
A. Analyse.....	13
B. Le rôle de la CNUCED	15
III. Thème subsidiaire 2 – Intensifier toutes les formes de coopération et de partenariat pour le commerce et le développement, y compris la coopération Nord-Sud, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire	17
A. Analyse.....	17
B. Le rôle de la CNUCED	19
IV. Thème subsidiaire 3 – S'attaquer aux problèmes de développement, persistants et nouveaux, qui ont des incidences sur le commerce et le développement et sur les questions associées dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable.....	21
A. Analyse.....	21
B. Le rôle de la CNUCED	24
V. Thème subsidiaire 4 – Promouvoir l'investissement, le commerce, l'entreprenariat et les politiques de développement correspondantes pour stimuler une croissance économique soutenue dans la perspective d'un développement durable et équitable	27
A. Analyse.....	27
B. Le rôle de la CNUCED	28





LE MANAR DE DOHA

Le Manar¹ de Doha

Nous, États membres de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, réunis à Doha, au Qatar, du 21 au 26 avril 2012, pour la treizième session de la Conférence, adoptons la déclaration suivante, ci-après dénommée «Le Manar de Doha»:

1. Ensemble, en tant qu'assemblée de nations souveraines, nous nous sommes efforcés de construire un monde partagé, interdépendant et prospère moyennant une intensification des processus économiques, politiques et sociaux. En nous attachant à ouvrir le plus largement possible les perspectives offertes par la mondialisation dans le domaine du commerce international et de l'investissement international, nous avons cherché à promouvoir la croissance et le développement économiques en veillant tout particulièrement à réduire les inégalités entre nous et au sein de nos nations, et à accroître notre capacité d'atteindre des buts communs et d'exercer une gestion plus efficace et plus responsable de nos ressources naturelles et planétaires. Surtout, nous nous sommes efforcés de répondre, individuellement et collectivement, aux aspirations de nos peuples à vivre dans la paix et à jouir pleinement d'une vie riche et diverse, toujours plus stable et plus sûre.

2. Nous saluons la CNUCED en tant qu'organisme du système des Nations Unies spécialement chargé d'assurer le traitement intégré du commerce et du développement, et des questions associées dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable. La CNUCED a notablement contribué depuis un demi-siècle, de 1964 à 2012, à travers ses trois grands domaines d'action, à faire progresser le débat sur le développement et à promouvoir une intégration bénéfique des pays en développement dans l'économie mondiale. Nous réaffirmons notre attachement à la CNUCED.

3. Nous partageons la conviction que, grâce à une coopération économique toujours plus intense, nous pouvons bâtir un monde meilleur en surmontant les divisions mais, tout en respectant les différences, qui ont été les nôtres dans le passé, nous pouvons et nous devons libérer de nouvelles forces productives pour élever les niveaux de vie partout et éliminer l'extrême pauvreté, en particulier dans les communautés et les pays les plus vulnérables, et nous pouvons de la meilleure façon donner espoir dans l'avenir en créant des possibilités, des capacités et des emplois décents pour tous partout dans le monde, en particulier pour les jeunes et les femmes, pour que tous réalisent leur plein potentiel. Le vent du changement qui souffle dans de nombreuses régions du monde

¹ Un «manar» est une source lumineuse forte et brillante, tel un phare, qui oriente les voyageurs, sur mer ou sur terre. Le terme s'applique également à des personnes ou à des institutions qui diffusent connaissances et savoir autour d'elles. Dans tous les cas, il évoque l'idée de quelque chose ou de quelqu'un qui oriente et qui guide.

aujourd'hui dit assez que les populations aspirent à des politiques soucieuses de leurs besoins et favorables à des approches participatives et équitables du développement afin d'assurer la prospérité de tous. Nous considérons également comme importante à cet égard la contribution du secteur privé.

4. Grâce en partie à la mondialisation, nous disposons des capacités et des ressources pour éliminer l'extrême pauvreté partout. C'est donc une responsabilité morale partagée que d'agir, comme nous nous y sommes engagés avec les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) des Nations Unies. Nous sommes également conscients des risques liés à la mondialisation. L'évolution récente de l'économie mondiale – en particulier les difficultés économiques et la reprise fragile, conséquences négatives de la crise économique et financière internationale – nous a rappelé que la mondialisation et ses incidences sur le développement restaient un chantier en cours. Les succès, et les risques, de la mondialisation ont fait surgir de nouvelles interrogations concernant la capacité de notre cadre institutionnel de gouvernance économique, la qualité du développement, la durabilité de notre consommation de ressources planétaires, et notre capacité de produire et de gérer des biens publics mondiaux. Nous affirmons notre détermination de travailler ensemble pour continuer de répondre à ces enjeux et à ces interrogations, afin de bâtir une mondialisation davantage centrée sur le développement, conduisant à une croissance et un développement plus équitables et plus durables.

5. Nous tenons à remercier le Secrétaire général de la CNUCED de son rapport à la Conférence. Ce rapport a contribué à nos débats et nous a aidés à forger notre détermination commune de mettre en avant les incidences sur le développement de la mondialisation.

6. Nos délibérations à Doha se sont articulées autour des quatre grands thèmes liés à une mondialisation centrée sur le développement. Premièrement, nous reconnaissons la nécessité de renforcer un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'une croissance et d'un développement équitables et durables. À cet égard, le commerce international est un moteur de croissance économique et de développement socioéconomique. Le système commercial multilatéral doit rester ouvert, réglementé, transparent, non discriminatoire et équitable pour servir plus particulièrement de rempart contre toutes les formes de protectionnisme. L'aboutissement du Programme de Doha pour le développement de l'OMC reste essentiel. L'accession à l'OMC des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés (PMA), et des pays en transition accroît l'universalité du système commercial. Un système commercial multilatéral solide et propice au développement est essentiel. En outre, les efforts dans le sens d'une réforme appropriée et d'une amélioration continue du système financier international sont, nous le reconnaissons, aussi difficiles qu'urgents, et sont la responsabilité partagée de tous.

7. La définition d'objectifs nationaux et de stratégies nationales de développement correctement ciblés et calibrés, intégrant les politiques relatives au commerce et à l'investissement, reste un souci constant. En ce sens, promouvoir la création de valeur ajoutée et la diversification économique, en particulier dans les pays en développement tributaires des produits de base, est essentiel pour que les stratégies de développement contribuent à renforcer la résilience. Par ailleurs, des politiques macroéconomiques et des politiques de gestion de la dette efficaces contribuent à assurer la viabilité de l'endettement et à promouvoir le développement économique. Dans le même ordre d'idées, une mobilisation efficace des ressources intérieures est nécessaire, conjointement aux flux financiers internationaux, en même temps qu'elle réduit la dépendance des pays et leur vulnérabilité à ces flux extérieurs.

8. Deuxièmement, nous reconnaissons la nécessité de renforcer toutes les formes de coopération et de partenariat pour le commerce et le développement. Les partenariats peuvent aider à axer les efforts déployés aux niveaux national et international, notamment par le secteur public et le secteur privé, sur une participation accrue des pays en développement au commerce international de biens et services. Ils peuvent aussi contribuer à renforcer les capacités productives, à relier les processus de production par-delà les frontières, à diffuser le savoir-faire et à promouvoir la transformation structurelle. Une coopération efficace pour le développement, notamment le financement du développement et des initiatives associées telles que l'aide au commerce et le Cadre intégré renforcé pour les PMA, peuvent grandement y contribuer. En outre, la coopération et l'intégration régionales et interrégionales entre pays en développement, notamment la coopération Sud-Sud, et entre pays en développement et pays en transition, tout en étant complémentaires de la coopération Nord-Sud, peuvent améliorer la qualité de la coopération pour le développement et donner la possibilité de nouer des liens avec les chaînes mondiales d'approvisionnement.

9. Troisièmement, nous affirmons que l'économie mondiale est confrontée à plusieurs problèmes, persistants et nouveaux, et que des politiques et des mesures correctives, adaptées aux capacités et aux conditions locales, doivent être prises afin d'y remédier. La mondialisation permet de modifier en profondeur la base et la structure technologiques de l'activité productive et elle est facilitée par ces changements. Par conséquent, le développement de fortes capacités dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, conjugué à des technologies de l'information et de la communication efficaces, est un facteur important pour parvenir à tirer parti de l'économie, mondialisée et fondée sur la connaissance, du XXI^e siècle. En outre, le développement d'infrastructures matérielles et immatérielles, notamment en matière de transports et de logistique commerciale, revêt une importance particulière dans les pays en développement et les pays en transition, afin de faciliter la production et le commerce et d'attirer l'investissement.

10. Parmi les problèmes posés, les multiples effets des changements environnementaux – notamment climatiques – sur l'économie et le développement montrent à quel point il est nécessaire et urgent d'adopter des politiques de développement durable. La protection et la préservation de notre environnement commun, notamment la lutte contre les changements climatiques, constituent un enjeu mondial de taille dans le cadre des efforts que la génération actuelle déploie pour garantir un avenir meilleur à la génération de demain. En outre, les obstacles non tarifaires sont de plus en plus importants dans le commerce international, d'où la nécessité de se concerter pour y remédier. L'élaboration de politiques de concurrence continue de jouer un rôle important dans la promotion d'un environnement concurrentiel et la prévention des pratiques anticoncurrentielles. Une priorité importante est de promouvoir l'émancipation des femmes afin d'exploiter tout le potentiel de notre population à l'appui d'un développement humain, économique et social plus complet.

11. Quatrièmement, nous reconnaissons que promouvoir l'investissement, l'entrepreneuriat et les politiques de développement correspondantes contribue au renforcement des capacités productives et à une croissance économique soutenue. Nous devons rendre l'investissement, notamment l'investissement étranger direct, plus productif et plus propice au développement en veillant à ce que la croissance s'accompagne d'une transformation structurelle et d'une diversification économique progressives. Il sera impossible de remédier aux problèmes de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et énergétique et du réchauffement climatique sans une augmentation considérable des investissements productifs. À cette fin, il est indispensable d'instaurer des conditions d'investissement stables et prévisibles qui, notamment, favorisent l'entrepreneuriat, la compétitivité et le développement des petites et moyennes entreprises. En outre, le progrès technologique, notamment la diffusion de la technologie, peut donner de nouvelles possibilités aux entreprises d'améliorer leur compétitivité.

12. Nous réaffirmons aussi notre engagement de continuer à participer aux efforts déployés par l'instance dont nous relevons, l'Assemblée générale des Nations Unies, pour renforcer les activités de développement du système des Nations Unies. Nous entendons ainsi contribuer aux textes issus des conférences des Nations Unies pertinentes et suivre leur application, notamment dans la perspective de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des PMA, de la tenue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) et de la mise en place d'un cadre de développement au-delà de l'échéance de 2015 fixée pour la réalisation des OMD.

13. Le développement est aujourd'hui une préoccupation universelle et la mondialisation centrée sur le développement est notre cause commune. Nous reconnaissons la nécessité de rendre nos activités économiques communes plus propices à un changement structurel progressif, qui se traduise davantage par une croissance et un développement équitables et durables et par une participation plus

large à un nouveau contrat social plus solide. Nous sommes aussi conscients des capacités et des ressources différentes dont disposent les pays en fonction de leur niveau de développement, ce qui implique que les pays auront des rôles différents à jouer dans l'édification de notre avenir commun. Mais nous devons tous participer de manière équitable à la définition des contours de l'économie mondiale afin de soutenir ce nouveau consensus en faveur d'une mondialisation centrée sur le développement.

14. Nous sommes fermement convaincus que le phare que la CNUCED représente pour le développement depuis 1964 continuera de briller au cours des quatre prochaines années grâce au Manar de Doha pour une croissance et un développement équitables et durables. Ce consensus repose sur nos aspirations communes, ainsi que sur nos préoccupations et responsabilités communes, et notre détermination à travailler ensemble dans un nouvel esprit de partenariat, en nous inspirant de données empiriques et d'analyses collégiales, en étant ouverts à la diversité des expériences et des valeurs nationales, et en gardant à l'esprit les événements survenus récemment et les nouveaux enjeux. Nous reconnaissons aussi la nécessité de renforcer la CNUCED et l'impact de ses travaux en la rendant plus efficiente, efficace, transparente et responsable, ainsi qu'en créant des partenariats et en favorisant une plus grande synergie et complémentarité avec les autres organisations internationales compétentes. Que ce consensus sur une mondialisation centrée sur le développement soit notre guide à tous jusqu'à la quatorzième session de la Conférence.



LE MANDAT DE DOHA

Le Mandat de Doha

I. Thème – Une mondialisation centrée sur le développement: Vers une croissance et un développement équitables et durables

A. Analyse

1. Depuis la douzième session de la Conférence à Accra en 2008, des changements se sont produits dans l'économie mondiale, tandis que des problèmes persistants demeurent. Aussi les décideurs cherchent-ils des moyens plus efficaces de progresser dans la voie d'un développement plus équitable et plus durable et de promouvoir une mondialisation centrée sur le développement.

2. La crise financière qui a éclaté peu de temps après la douzième session de la Conférence a provoqué la première contraction de l'économie mondiale depuis les années 1930. Ses effets se sont propagés très rapidement et largement. Les pays les plus pauvres de la planète n'ont pas été épargnés. En dépit des efforts déployés par les principaux pays, aussi bien développés qu'en développement, la reprise économique mondiale reste fragile.

3. Face à cette fragilité, plusieurs problèmes doivent être résolus pour réaliser une mondialisation centrée sur le développement. La finance devrait servir l'économie réelle pour favoriser une croissance économique soutenue, partagée et équitable et un développement durable. Tous les pays, développés et en développement, sont exposés à de lourds coûts politiques, économiques et sociaux résultant des chocs financiers.

4. Un autre défi est d'éliminer la faim et d'assurer la sécurité alimentaire. Assurer un accès adéquat à l'alimentation – l'un des besoins humains les plus fondamentaux – est une priorité. La forte instabilité des prix alimentaires depuis la douzième session de la Conférence a été une source de préoccupation qui, dans certains cas, a notamment eu de graves conséquences politiques et sociales dans certains pays, en particulier dans des pays en développement importateurs nets de denrées alimentaires.

5. Un autre défi concerne l'instabilité des prix énergétiques et l'accès à l'énergie, y compris aux énergies renouvelables. L'essentiel des infrastructures énergétiques de beaucoup de pays en développement reste à construire, ce qui a pour conséquence des services énergétiques insuffisants et chers. Il est impératif de répondre à ces besoins pour promouvoir un développement équitable.

6. Les changements climatiques, qui compromettent les chances des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés (PMA) et des petits États insulaires en développement, de parvenir à une croissance et à un développement équitables et durables, constituent un problème supplémentaire. La fréquence et le nombre de catastrophes naturelles et autres conséquences préjudiciables pour l'environnement ajoutent aux inquiétudes de ces pays face à des problèmes d'environnement croissants. Il sera essentiel de répondre à leurs divers besoins et capacités d'adaptation face à ces difficultés.

7. Une mondialisation centrée sur le développement permet de mettre en place les conditions d'une croissance et d'un développement équitables, et contribue à la réduction de la pauvreté et à la création d'emplois. Les débats sur la mondialisation devraient être équilibrés, en en mettant en avant les avantages, en en soulignant les risques et en en appréhendant les enjeux.

8. Il doit être tenu dûment compte de problèmes transversaux comme une bonne gouvernance à tous les niveaux, la liberté, la paix et la sécurité, le respect des droits de l'homme, y compris le droit au développement, l'égalité entre les sexes et l'émancipation des femmes, la jeunesse et l'adhésion globale à des sociétés justes et démocratiques, qui s'imposent à tous les pays pour réaliser une croissance et un développement équitables et durables.

9. Les stratégies de développement devraient être équitables et répondre aux besoins humains. Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et autres objectifs internationaux de développement restent essentiels pour répondre à ces besoins d'ici à 2015. Les individus ont des besoins et des aspirations analogues, dont la liberté, les droits de l'homme, y compris le droit au développement, un travail décent, la sécurité d'un toit, tous les aspects de soins de santé financièrement accessibles, l'éducation, un environnement sûr, un avenir meilleur pour leurs enfants et une bonne gouvernance à tous les niveaux. Ces différents éléments étant étroitement liés, les stratégies de développement devraient reposer sur une approche intégrée et globale pour que les options souhaitées deviennent une réalité.

10. Une croissance et un développement durables supposent des modes de production et de consommation écopatibles qui préservent la biosphère et la capacité de ses écosystèmes de soutenir l'activité humaine.

11. Des partenariats et une coopération entre toutes les parties prenantes peuvent contribuer aux stratégies de développement.

12. Chaque pays a la responsabilité première de son propre développement économique et social, et les efforts de développement national doivent être soutenus par un environnement économique international favorable. Ayant un rôle important à

jouer, en collaboration avec les parties prenantes privées, à but lucratif et autres, l'État peut aider à bâtir une stratégie de développement cohérente et assurer les conditions propices à une activité économique productive.

13. Une croissance et un développement soutenus et équitables dépendent, notamment, de la mobilisation et de l'utilisation effective de toutes les sources de financement du développement, comme il est réaffirmé dans l'Accord de Doha et dans le Consensus de Monterrey. À cette fin, un environnement économique favorable à tous les niveaux est essentiel, car un développement économique équitable contribue à la paix, à la sécurité, à la stabilité et à la prospérité au niveau mondial.

14. L'industrialisation est une priorité pour les pays en développement et pour certains pays en transition, car elle encourage une transformation structurelle positive et contribue à l'établissement de synergies entre l'investissement, la productivité et l'emploi. Une économie diversifiée dépend beaucoup d'un développement industriel permettant d'identifier les avantages comparatifs dans un large éventail de secteurs productifs, afin de promouvoir une croissance et un développement économiques durables.

15. Une croissance économique vigoureuse peut rendre les ajustements liés à la transformation structurelle plus faciles à gérer. Une croissance et un développement équitables et durables passent également par une protection sociale qui protège les populations vulnérables et remédie aux inégalités, y compris entre hommes et femmes, et entre les différentes régions d'un pays. Cela peut contribuer à un processus de développement plus harmonieux et plus prévisible, et aussi à protéger contre les chocs et les crises pouvant accompagner une croissance rapide et la transformation vers une économie plus ouverte et plus intégrée. Le juste équilibre entre croissance, équité et protection sociale ne peut être déterminé qu'en fonction des conditions et des contraintes locales.

16. Une coopération multilatérale efficace dépend du soutien, et d'un renforcement des synergies, de tout un éventail d'institutions internationales qui ont été créées et se sont développées au cours des six dernières décennies. La mondialisation implique une participation élargie et renforcée des pays en développement et des pays en transition à la prise de décisions économiques et à l'établissement de normes au niveau international.

B. Le rôle de la CNUCED

17. L'Accord d'Accra poursuivait un programme de commerce et de développement constructif et était ancré dans les trois grands domaines d'action de la CNUCED, à savoir l'analyse directive, la formation de consensus et la coopération technique. Les résultats

de la treizième session de la Conférence réaffirment l'Accord d'Accra et s'appuient sur cet accord, qui reste valable et pertinent.

18. La CNUCED demeure le principal organisme du système des Nations Unies chargé d'assurer le traitement intégré du commerce et du développement, et des questions associées dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable. Elle devrait continuer d'œuvrer dans les limites de son mandat – dans ses trois grands domaines d'action, en obtenant des résultats concrets, en exploitant les ressources disponibles, tout en renforçant les synergies et en encourageant les complémentarités avec les travaux d'autres organisations internationales. À cet égard, la CNUCED devrait:

- a) Continuer de jouer son rôle dans la formation d'un consensus mondial plus vigoureux sur les questions relevant de son mandat, dans la mesure où son mandat et sa composition universelle font de la CNUCED une instance précieuse pour le dialogue sur le développement;
 - b) Conformément au paragraphe 17 de la Déclaration d'Accra, contribuer au sein du système des Nations Unies au débat sur l'économie verte et d'autres modèles dans le contexte d'un développement durable et de la résilience face aux changements climatiques;
 - c) Poursuivre, dans le cadre de sa contribution aux activités de l'ONU, ses travaux de recherche et d'analyse sur les perspectives des pays en développement et les conséquences pour ces pays en matière de commerce et de développement dans le contexte de la crise économique et financière mondiale;
 - d) Continuer de suivre et d'évaluer l'évolution du système commercial international et ses tendances dans une optique de développement;
 - e) Accroître l'efficacité de ses contributions au Cadre intégré renforcé, notamment en collaborant avec d'autres instances pour intégrer le commerce dans les plans nationaux de développement des pays les moins avancés (PMA), et contribuer à la bonne exécution de l'Initiative d'aide au commerce en sa qualité de chef de file du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives;
 - f) Accorder une attention particulière aux besoins spéciaux des pays en développement, en particulier des PMA;
 - g) Mettre davantage encore l'accent sur les besoins des PMA dans tous ses domaines de compétence conformément au Programme d'action d'Istanbul;
-

-
- h) Continuer de s'attacher à répondre aux préoccupations et aux besoins spéciaux de l'Afrique, tels qu'ils sont notamment énoncés dans le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique;
 - i) Continuer de s'efforcer de répondre aux besoins spéciaux en matière de commerce, d'investissement et de développement des pays en développement sans littoral (PDSL), y compris en continuant de soutenir la mise en œuvre effective de la Déclaration ministérielle d'Almaty et du Programme d'action d'Almaty: Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit, ainsi que l'examen de ce programme en 2014, en tenant compte des difficultés rencontrées par les pays en développement de transit concernant l'application du Programme d'action;
 - j) Poursuivre ses travaux visant à aider les petits États insulaires en développement (PEID) à surmonter les problèmes persistants de commerce, d'investissement et de développement auxquels ils sont confrontés, notamment en contribuant aux discussions en cours au sein du système des Nations Unies sur la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice pour le développement durable des petits États insulaires en développement;
 - k) Continuer d'accorder une attention particulière aux besoins et aux problèmes spéciaux des petits pays structurellement et économiquement faibles et vulnérables, afin d'encourager dans ces pays une croissance économique soutenue et un développement équitable et durable;
 - l) Continuer de soutenir les efforts de développement des pays à revenu intermédiaire eu égard à leurs besoins face à des problèmes spécifiques de développement économique durable et de réduction de la pauvreté;
 - m) Continuer d'aider les pays en transition à faire face à leurs problèmes spécifiques de commerce et de développement;
 - n) Mettre en œuvre et suivre, selon qu'il convient, les décisions pertinentes des conférences et sommets mondiaux consacrés au développement.
19. Pour renforcer la CNUCED, il faudrait s'efforcer d'accroître son efficacité, son efficience, sa transparence et sa responsabilité, y compris en pratiquant une véritable gestion axée sur les résultats et en veillant à donner l'initiative aux États membres à travers le mécanisme intergouvernemental.
-

II. Thème subsidiaire 1 – Renforcer un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement équitable et durable

A. Analyse

20. Compte tenu de l'actualité récente, les efforts visant à renforcer et améliorer le fonctionnement de l'économie mondiale restent importants. Cela peut aider à mieux prévenir les chocs financiers et économiques, à promouvoir efficacement le développement et à répondre aux besoins des États membres, en particulier ceux des pays en développement.

21. Un certain nombre de pays en développement ont, au cours des trois dernières décennies, accru leur intégration dans l'économie mondiale, et dans ces pays dans leur ensemble, la croissance a suivi une tendance à la hausse. Ces efforts se sont accompagnés, dans de nombreux cas, d'une augmentation des flux de commerce, d'investissements et de capitaux.

22. S'il est important d'enregistrer une croissance économique soutenue, il est également nécessaire d'élargir l'assise de cette croissance pour permettre à davantage d'individus d'en bénéficier et d'y contribuer. Pour ce faire, un environnement favorable à tous les niveaux est indispensable. Les OMD et autres objectifs internationaux de développement constituent la base de la promotion d'un développement équitable et durable.

23. Pour que le commerce soit un moteur de croissance et de développement équitables, le système commercial multilatéral doit demeurer ouvert, transparent, équitable, non discriminatoire et réglementé. L'intégration effective des pays en développement, en particulier des PMA, et des pays en transition dans le système commercial multilatéral doit rester une priorité.

24. Il est essentiel de mener à bonne fin les négociations sur le Programme de Doha pour le développement afin de créer de nouveaux flux commerciaux qui génèrent croissance et développement économique, négociations qui devront aboutir, notamment, à des résultats pour le développement, conformément aux mandats fixés. En outre, le protectionnisme commercial demeure un risque en période de reprise économique fragile, et il convient de poursuivre les efforts pour lutter contre toutes les formes de protectionnisme.

25. Il est instamment demandé aux États de s'abstenir de promulguer et d'appliquer des mesures économiques, financières ou commerciales unilatérales qui ne soient pas conformes au droit international et à la Charte des Nations Unies et qui puissent contrarier la pleine réalisation du développement économique et social, en particulier dans les pays en développement, et qui soient préjudiciables aux intérêts commerciaux. Cela concerne l'accès aux marchés, l'investissement et la liberté de transit, ainsi que le bien-être des populations des pays considérés. Pour que la libéralisation du commerce porte ses fruits, il faudra aussi résoudre le problème des mesures non tarifaires, notamment des mesures unilatérales, qui peuvent constituer des obstacles non nécessaires au commerce.

26. Les mesures et les obstacles non tarifaires suscitent une attention croissante dans le domaine du commerce international. Des efforts devraient être faits au niveau international pour remédier aux mesures non tarifaires et chercher à réduire ou éliminer les obstacles non tarifaires arbitraires ou injustifiés.

27. La forte hausse des prix des produits de base enregistrée depuis 2002 a relancé la contribution potentielle des recettes provenant de ces produits à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. Par ailleurs, l'instabilité des prix de ces produits pose depuis longtemps problème aux pays en développement, dont beaucoup sont des PMA, qui les importent et les exportent. Il est important que les décideurs identifient et mettent en œuvre des politiques appropriées, aux niveaux national, régional et international, pour atténuer les effets de l'instabilité des prix des produits de base sur les groupes vulnérables. Il est aussi important d'aider les pays en développement tributaires de ces produits à formuler des stratégies de développement durable et équitable, notamment des stratégies qui favorisent la création de valeur et la diversification économique.

28. Des politiques macroéconomiques et des politiques de gestion de la dette efficaces jouent un rôle important dans la promotion de la viabilité de la dette et du développement économique ainsi que dans la prévention des crises de la dette. De nombreux pays ont réussi à réduire fortement leur ratio global dette/produit intérieur brut (PIB), dans certains cas avec l'appui du programme relatif au Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) et d'autres initiatives pertinentes, notamment l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et l'Initiative multilatérale d'allégement de la dette. Des progrès sont nécessaires en matière de restructuration de la dette publique.

29. La crise économique mondiale a montré à quel point il était important d'appliquer des politiques budgétaires prudentes. Certains pays en développement avaient la marge d'action budgétaire nécessaire pour résister à la récession mondiale au moyen de politiques anticycliques. Dans ce contexte, l'importance des réserves budgétaires ne doit pas être sous-estimée, car la relance budgétaire est l'un des outils permettant de

stabiliser la situation macroéconomique. Toutefois, de nombreux pays en développement ont encore peu de marge d'action budgétaire, et un certain nombre de pays africains et de PMA sont très exposés au surendettement.

30. Une réglementation et une supervision adéquates des marchés financiers, la gestion de la dette et la promotion de prêts et d'emprunts souverains responsables peuvent jouer un rôle important pour la promotion de la stabilité financière et le bon fonctionnement de mécanismes de prévention et de règlement des crises.

B. Le rôle de la CNUCED

31. Conformément au paragraphe 18, la CNUCED devrait:

- a) Continuer de fournir, dans le cadre de son mandat, un soutien analytique et technique sur la notion encore nouvelle de seuils de protection sociale aux pays en développement, en particulier à ceux qui sortent de crises politiques et de conflits, notamment en Afrique et notamment les PMA;
 - b) Aider les organisations de coopération régionale à mieux appréhender les enjeux et les perspectives économiques, y compris dans le contexte de la mondialisation;
 - c) Poursuivre les travaux d'analyse sur la façon de répondre plus efficacement au problème de la dette et de ses incidences sur la mobilisation des ressources, et fournir une assistance et un appui techniques aux pays en développement pour le renforcement de leurs capacités nationales par le biais du programme SYGADE, en coopération, le cas échéant, avec le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et d'autres partenaires;
 - d) Étudier les moyens d'assurer une intégration effective des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi que des pays en transition dans le système commercial multilatéral;
 - e) Concevoir des approches permettant de stimuler la diversification économique et de promouvoir une production à valeur ajoutée, y compris à travers l'investissement, afin d'offrir des perspectives économiques égales à tous, en particulier aux femmes et aux jeunes;
 - f) Étudier les incidences des obstacles non tarifaires sur le commerce et le développement;
 - g) En collaboration avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Centre du commerce international (CCI) et d'autres partenaires compétents, renforcer ses travaux relatifs aux bases de données sur les mesures non tarifaires, continuer d'analyser l'impact des mesures non tarifaires sur les perspectives de commerce
-

et de développement des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, et continuer de participer à l'Initiative sur la transparence dans le commerce;

- h) Continuer de fournir une assistance technique aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, dans le domaine du commerce international des biens et services;
 - i) Continuer d'apporter un appui aux pays en développement tributaires des produits de base, en particulier aux pays africains et aux pays les moins avancés, par un examen des politiques engagées, un dialogue et des activités d'assistance technique pour que la production et le commerce des produits de base, y compris la promotion de la diversification et l'intégration des politiques relatives aux ressources naturelles dans les stratégies nationales de développement, contribuent le plus possible au développement;
 - j) Continuer d'aider les pays en développement à améliorer leurs capacités statistiques dans le domaine du commerce et du développement;
 - k) Intensifier ses interactions avec les universités et les instituts de recherche, en particulier à travers le Réseau mondial de groupes de réflexion sur le développement, afin de renforcer les capacités locales en matière d'enseignement et de recherche dans les États membres et de favoriser l'établissement de relations entre chercheurs et décideurs;
 - l) Poursuivre ses activités d'assistance technique, de recherche et d'analyse et de concertation concernant la facilitation du commerce, les transports et les questions associées;
 - m) Continuer d'évaluer les perspectives de développement économique du territoire palestinien occupé et d'examiner les obstacles au commerce et au développement, et renforcer son programme d'assistance au peuple palestinien au moyen de ressources adéquates et d'activités opérationnelles efficaces, dans le cadre de l'engagement de la communauté internationale en faveur de l'édification d'un État palestinien indépendant et en vue d'améliorer les conditions économiques et sociales critiques imposées au peuple palestinien, conformément à l'Accord d'Accra;
 - n) Aider les pays en développement à analyser les importantes relations entre filets de protection sociale, commerce et développement.
-

III. Thème subsidiaire 2 – Intensifier toutes les formes de coopération et de partenariat pour le commerce et le développement, y compris la coopération Nord-Sud, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire

A. Analyse

32. Compte tenu des transformations et du dynamisme du paysage commercial et économique planétaire, la communauté internationale doit encourager toutes les formes de coopération, et renouveler et renforcer les stratégies de partenariat pour le commerce et le développement. Une coopération à l'appui d'une croissance et d'un développement équitables et durables peut aider les pays et la communauté internationale à mieux répondre aux enjeux du développement des capacités productives et de la transformation structurelle, ainsi qu'à promouvoir une croissance économique stable et plus soutenue et une plus grande ouverture. Les partenariats pour le développement doivent renforcer la collaboration entre le secteur privé et le secteur public.

33. Le commerce international peut contribuer à promouvoir la coopération et à créer de nouveaux partenariats en mettant en relation, au-delà des frontières, des processus de production, en diffusant les savoir-faire et en contribuant à une croissance économique partagée. Le commerce international peut aussi aider à la réalisation des OMD dans les pays en développement, s'agissant en particulier de la réduction de la pauvreté et des inégalités. Il n'a cependant pas encore apporté toute sa contribution potentielle. La mise en œuvre rapide et sur des bases durables d'un accès aux marchés en franchise et hors contingent pour tous les PMA, conformément à la Déclaration ministérielle que l'OMC a adoptée à Hong Kong (Chine) en 2005, serait particulièrement utile à cet égard. Il serait aussi nécessaire de mieux comprendre le parti qui peut être tiré du commerce international pour réaliser les OMD, en particulier au profit des secteurs vulnérables de la société.

34. Il est important, grâce à une coopération pour le développement et à un financement du développement, y compris l'aide publique au développement (APD), efficaces, d'aider les pays en développement, en particulier les pays africains et les pays les moins avancés, à acquérir la capacité de mobiliser leurs propres ressources pour un développement durable, de créer de nouvelles capacités productives et de diversifier leur structure économique. La coopération pour le développement et le financement du développement, y compris l'APD, devraient être adaptés aux priorités,

aux caractéristiques et aux besoins spécifiques des pays. À cet égard, une coopération pour le développement efficace constitue une importante contribution.

35. L'APD reste une importante source d'aide et de financement pour de nombreux pays en développement, en particulier les PMA, dans la réalisation des OMD. Elle joue aussi un rôle important de catalyseur, servant de levier pour obtenir auprès d'autres sources des fonds destinés au développement. Les donateurs devraient respecter leurs engagements en matière d'APD, comme cela a été réaffirmé lors des conférences et des réunions des Nations Unies sur la question, y compris dans le document final de la Réunion plénière de haut niveau de 2010 sur les objectifs du Millénaire pour le développement.

36. L'Initiative d'aide au commerce s'est affirmée dans le débat sur l'aide internationale depuis qu'elle a été lancée par l'OMC en 2005 et a mobilisé des ressources en faveur d'une assistance liée au commerce. Il y est reconnu que pour tirer pleinement parti du commerce international, les pays en développement, en particulier les PMA, ont besoin d'un soutien financier ciblé au titre de l'aide technique liée au commerce, du renforcement des capacités productives et des infrastructures, et de l'ajustement lié au commerce. À cet égard, l'aide au commerce doit être suffisante, efficace et axée sur les résultats, et recevoir un rang de priorité plus élevé dans les stratégies de développement. Ces objectifs pourront être atteints si les pays bénéficiaires intègrent les questions commerciales dans leurs stratégies nationales et régionales de développement de façon à garantir une cohérence entre commerce et développement. À cet égard, le Cadre intégré renforcé est important pour les PMA.

37. L'intégration régionale, complétée par une coopération interrégionale, peut aider les pays en développement à mettre des liens commerciaux plus étroits au service d'une croissance et d'un développement équitables et durables. On peut citer parmi les initiatives allant dans ce sens différents accords régionaux de commerce et d'investissement en Afrique et en Amérique latine, et la création de réseaux régionaux de production en Asie, auxquels participent certains PMA. L'intégration régionale, notamment les accords commerciaux régionaux (ACR), devrait stimuler l'intégration de la production et soutenir la diversification économique, en particulier dans les PMA et les pays en développement sans littoral. Les ACR devraient être compatibles avec le système commercial multilatéral afin d'améliorer l'accès aux marchés.

38. La coopération régionale peut apporter un appui aux stratégies nationales de développement et réduire les vulnérabilités extérieures, et peut dans certains cas être complémentaire du système de gouvernance économique mondiale. Un renforcement de l'intégration économique peut engendrer une multitude de liens synergiques entre des pays se situant à différents niveaux de développement au sein d'une même zone géographique pour promouvoir et accélérer le développement.

39. En tant que complément et non pas substitut de la coopération Nord-Sud, la coopération Sud-Sud constitue un aspect positif de la coopération internationale devant permettre aux pays en développement d'augmenter leur potentiel de croissance et de développement et, s'ajoutant à la coopération triangulaire, d'accroître l'efficacité et la qualité de la coopération internationale.

40. Pour nombre de pays en développement, les progrès accomplis dans la réalisation des OMD ont été contrastés. Il est donc important de mobiliser efficacement toutes les formes de coopération et de partenariat pour le commerce et le développement et de diffuser les meilleures pratiques qui se dégagent de ces expériences variées pour atteindre les objectifs internationaux de développement, y compris les OMD, et promouvoir une intégration bénéfique dans l'économie mondiale.

B. Le rôle de la CNUCED

41. Conformément au paragraphe 18, la CNUCED devrait:

- a) Réaliser des travaux de recherche et d'analyse et faire connaître les meilleures pratiques portant sur toutes les formes de coopération, y compris la coopération Nord-Sud, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire;
 - b) Évaluer régulièrement la façon dont la coopération et les partenariats pour le développement, y compris dans le cadre de la coopération Sud-Sud, peuvent contribuer à accélérer la réalisation des OMD, en particulier dans les PMA et en Afrique, et promouvoir un consensus sur cette question;
 - c) S'attacher à déterminer comment la coopération Sud-Sud, y compris d'autres modalités de coopération régionale et autre, ainsi que d'autres accords de coopération peuvent contribuer à un développement plus rapide des pays en développement, en particulier des PMA;
 - d) Continuer de soutenir les initiatives de coopération commerciale Sud-Sud, y compris le Système global de préférences commerciales;
 - e) Analyser les initiatives régionales et sous-régionales d'intégration et leur contribution au développement, à la diversification des économies nationales et au renforcement des infrastructures dans les pays en développement et entre ces pays;
 - f) Poursuivre les travaux d'analyse et de recherche sur la façon dont les accords commerciaux régionaux peuvent contribuer à développement plus efficace;
-

- g) Continuer de proposer des activités de recherche et d'analyse et de favoriser l'échange de bonnes pratiques pour contribuer à rendre notamment la coopération triangulaire plus efficace pour la promotion du commerce et du développement;
 - h) Prendre en considération les perspectives et les enjeux d'une coopération Sud-Sud croissante, d'une manière qui serve les stratégies nationales de développement;
 - i) Resserrer sa coopération avec d'autres organisations menant des activités de renforcement des capacités dans le domaine du commerce, notamment dans le cadre du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives;
 - j) Étudier les moyens d'optimiser la contribution au développement de l'aide liée au commerce assurée par la CNUCED et jouer un rôle actif dans l'Initiative d'aide au commerce;
 - k) Réaliser des analyses et étudier la possibilité de mettre au point, le cas échéant, des outils appropriés sur les efforts entrepris par les pays et la communauté internationale pour accroître l'efficacité de la coopération pour le développement, notamment sur la façon dont l'APD s'accorde aux priorités nationales de développement;
 - l) Mener des travaux de recherche et d'analyse sur les partenariats public-privé dans le contexte du développement, en vue de recenser les meilleures pratiques, ainsi que d'évaluer les modèles de partenariat public-privé susceptibles de favoriser la création de liens entre les producteurs locaux des pays en développement et les chaînes d'approvisionnement mondiales;
 - m) Aider les PMA à évaluer leurs progrès en matière de mobilisation des ressources, de diversification économique et de compétitivité à l'appui de leurs stratégies nationales de développement;
 - n) Soutenir la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, adopté à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, en ce qui concerne le commerce, le développement et les questions associées dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable;
 - o) Aider les PMA qui sortent de la catégorie des PMA à faire face aux difficultés liées à leur reclassement, grâce notamment à des stratégies permettant une transition sans heurt, à une compréhension claire de leur nouvel environnement, à une action plus axée sur la promotion de leur développement et à la création
-

de cadres économiques et juridiques et de capacités institutionnelles adaptés et solides dans le domaine du commerce et de l'investissement;

- p) Continuer de suivre l'évolution des PMA par rapport aux seuils de reclassement de façon à repérer les problèmes futurs sur lesquels les pays et la communauté internationale devront agir, en coordination avec le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

IV. Thème subsidiaire 3 – S'attaquer aux problèmes de développement, persistants et nouveaux, qui ont des incidences sur le commerce et le développement et sur les questions associées dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable

A. Analyse

42. L'économie mondiale est confrontée à plusieurs problèmes, persistants et nouveaux, pour parvenir à une croissance économique stable et forte et à un développement équitable et durable. D'où la nécessité de mettre en œuvre des politiques et des mesures qui apportent des réponses à ces problèmes, stimulent le commerce et l'investissement et favorisent une mondialisation centrée sur le développement. Ces mesures doivent être adaptées aux capacités, aux conditions et aux besoins locaux, car il n'existe pas de solution universelle. Il faudrait en outre adopter, aux niveaux national, régional et international, des approches intégrées du développement dans une économie mondiale interdépendante et ouverte. Il serait aussi important d'instaurer un cadre directif et institutionnel propice qui favorise l'entrepreneuriat, la compétitivité, le renforcement des capacités productives, la transformation structurelle, le progrès technologique et la création d'emplois.

43. L'accession à l'OMC fait partie intégrante de la stratégie de développement de la plupart des pays qui aspirent à tirer pleinement parti du système commercial international. Elle est également importante pour poursuivre l'intégration des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi que des pays en transition dans le système commercial multilatéral réglementé. Dans ce contexte, les pays candidats, en particulier les PMA, pourraient avoir besoin d'une assistance technique, avant et après

leur accession. Les obstacles devraient être traités de manière à faciliter et conclure rapidement le processus d'accession. Pour ce qui est des PMA candidats, les membres de l'OMC sont convenus d'appliquer la décision sur les lignes directrices relatives à l'accession des pays les moins avancés adoptées par le Conseil général de l'OMC le 10 décembre 2002 et de continuer de se fonder sur la décision adoptée à la huitième Conférence ministérielle concernant l'accession de ces pays.

44. Il est important de développer les services et d'y avoir accès, grâce à des cadres réglementaires et institutionnels adéquats, afin de parvenir à un développement socioéconomique sain.

45. Le développement des infrastructures, matérielles et immatérielles, influe beaucoup sur la production et le commerce et sur la capacité d'attirer des investissements étrangers directs (IED). Au cours des dernières années, la participation du secteur privé s'est accrue dans ce domaine. Les gouvernements continuent de jouer un rôle essentiel dans la fourniture et la réglementation des services d'infrastructure et d'autres services publics. De nouvelles approches devraient être étudiées pour aider à surmonter les obstacles auxquels continuent de se heurter de nombreux pays en développement, en particulier les pays en développement sans littoral, à savoir le coût élevé des transports et des transactions commerciales ainsi que la faiblesse des capacités logistiques. Ces problèmes, dont beaucoup sont communs à certains pays en transition, sont exacerbés par d'autres facteurs tels que l'instabilité des prix de l'énergie.

46. Afin d'assurer la sécurité alimentaire et de promouvoir un développement économique durable, il importe de renforcer les capacités de production agricole, ainsi que de faciliter une plus grande intégration des agriculteurs aux marchés locaux, régionaux et internationaux.

47. C'est en général dans les pays en développement sans littoral que les coûts de transport et de transit sont les plus élevés, comme il est reconnu dans le Programme d'action d'Almaty. L'absence d'accès à la mer, l'éloignement des principaux marchés, l'inadéquation des installations de transit, la lourdeur des procédures de dédouanement et de franchissement des frontières, les contraintes réglementaires ainsi que la faiblesse des mécanismes juridiques et institutionnels entravent les efforts que ces pays déploient pour renforcer leurs capacités productives et être compétitifs sur les marchés mondiaux. Ces handicaps structurels et géographiques, qui les empêchent d'exploiter pleinement la contribution potentielle du commerce à une croissance économique soutenue et à un développement équitable doivent être surmontés, notamment en poursuivant les efforts déployés aux niveaux international et national pour mettre en œuvre le Programme d'action d'Almaty. Il faut être attentif aux difficultés que les pays en développement de transit rencontrent, notamment pour développer et entretenir des systèmes de transit et de transport efficaces. La mise en œuvre de mesures de facilitation du commerce

aux niveaux régional et multilatéral peut aussi considérablement aider les pays en développement sans littoral et les autres pays en développement à surmonter ces obstacles.

48. Les petits États insulaires en développement sont eux aussi défavorisés dans le domaine des transports et de la logistique commerciale en raison de leur éloignement et de leur isolement géographique. Avec la mondialisation, les coûts logistiques et les obstacles non tarifaires sont devenus des facteurs décisifs de la compétitivité globale de ces pays. Des volumes de transport faibles et des distances importantes se traduisent généralement par des coûts de fret et de logistique élevés et des services peu fréquents, dans les transports maritimes comme dans les transports aériens.

49. De nombreux pays négocient actuellement un nombre croissant d'accords commerciaux régionaux (ACR). Ces accords ne devraient pas se substituer au système commercial multilatéral. Les flexibilités prévues dans les ACR à l'intention des pays en développement et des pays en transition devraient être analysées lors de l'évaluation des incidences sur le développement.

50. L'objectif de la politique de concurrence est de créer et de maintenir un environnement concurrentiel en éliminant les pratiques anticoncurrentielles. Les États sont invités à envisager d'établir des lois et des cadres relatifs à la concurrence compatibles avec leurs stratégies nationales de développement.

51. L'émancipation des femmes revêt notamment une importance cruciale pour exploiter les possibilités de croissance et de développement équitables. La participation des femmes au commerce et à l'activité économique, à l'emploi dans les secteurs d'exportation, à la production de cultures commerciales et à la création d'entreprises leur permet de réaliser des investissements productifs et de réduire la pauvreté. Parmi les obstacles à l'émancipation des femmes figurent les préjugés sexistes et les inégalités de revenus, auxquels il faudrait remédier par des mesures appropriées.

52. L'acquisition de solides capacités pour la science, la technologie et l'innovation (STI) est fondamentale pour régler nombre de problèmes, persistants et nouveaux, de commerce et de développement que les pays en développement connaissent. Les gouvernements des pays en développement devraient envisager la formulation et la mise en œuvre de politiques de STI dans le cadre de leurs stratégies de développement. La modernisation technologique pose des difficultés aux pays en développement, en particulier aux PMA, et à certains pays en transition, et à leurs petites et moyennes entreprises (PME). Pour moderniser leurs capacités technologiques, les pays doivent disposer d'une capacité nationale d'absorption – ce qui suppose une solide collaboration entre le secteur privé, les établissements de recherche et autres acteurs concernés – et d'un environnement propice à l'investissement. Les cadres directifs

régissant le commerce et l'investissement au niveau international devraient soutenir le développement dans ces pays.

53. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont devenues importantes dans une économie de plus en plus mondialisée et fondée sur la connaissance. Internet et les autres TIC peuvent aider à créer des emplois, à améliorer l'accès à l'information et à développer les interactions grâce aux réseaux sociaux, et permettre un commerce transparent et efficace entre clients et fournisseurs. Une plus large diffusion des TIC, un meilleur accès à Internet et le développement des infrastructures liées aux TIC sont indispensables pour combler le fossé qui s'est creusé dans les domaines du numérique et du haut débit. Les pays en développement peuvent tirer le meilleur parti des TIC en formulant et en appliquant des politiques nationales dans ce domaine.

54. Les multiples incidences des changements environnementaux, y compris des changements climatiques, sur l'économie et le développement posent de graves problèmes tout en ouvrant des perspectives aux niveaux national, régional et international. Les aspects économiques et les coûts de l'atténuation et de l'adaptation revêtent une importance particulière pour les pays en développement. La coopération internationale dans le cadre des instruments multilatéraux existants devrait aider les pays en développement, en particulier les plus vulnérables, à faire face aux enjeux et aux perspectives dans ce domaine.

55. Les catastrophes naturelles peuvent réduire à néant les gains des petites et moyennes entreprises, ainsi que les moyens d'existence des personnes qui en dépendent. Pour accroître la résilience de ces entreprises et leur permettre de continuer à participer durablement au commerce et à l'investissement, il faut, notamment, aider les pays en développement à acquérir des capacités permettant une plus large utilisation de l'assurance des risques de catastrophe.

B. Le rôle de la CNUCED

56. Conformément au paragraphe 18, la CNUCED devrait:

- a) Apporter une assistance technique aux pays en développement, en particulier aux PMA, et aux pays en transition qui accèdent à l'OMC et les aider à renforcer leurs capacités avant, pendant et après le processus d'accession, en fonction de leur niveau de développement et de leurs besoins;
 - b) Surveiller toutes les formes de protectionnisme en coopération avec l'OMC et d'autres institutions compétentes;
 - c) Poursuivre ses travaux sur les services;
-

-
- d) Appuyer, par le biais de ses travaux de recherche et d'un dialogue directif, les efforts déployés pour améliorer l'accès au financement des PME, des microentreprises et des particuliers dans les pays en développement et leur fournir des services financiers;
 - e) En complément des activités menées par d'autres organisations, poursuivre ses travaux de recherche et d'analyse, dans le cadre de son mandat, sur les incidences des migrations sur le développement, en examinant les enjeux et les perspectives;
 - f) Poursuivre ses travaux de recherche et d'analyse, dans le cadre de son mandat, sur la manière de renforcer l'impact sur le développement des envois de fonds des migrants, y compris leur utilité sociale et économique, de réduire les coûts de transaction et d'élargir l'accès aux services financiers, tout en respectant le caractère privé de ces fonds;
 - g) En collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, qui a la primauté, au sein du système des Nations Unies, pour les questions agricoles:
 - i) Poursuivre ses travaux dans le domaine des produits de base agricoles afin d'aider les pays en développement à rendre plus durables et à renforcer leur production agricole, leur sécurité alimentaire et leurs capacités d'exportation. Ces travaux devraient tenir compte des besoins des petits exploitants et de l'émancipation des femmes et des jeunes;
 - ii) Poursuivre ses travaux sur l'agriculture biologique;
 - iii) Poursuivre ses travaux sur les produits de base, la sécurité alimentaire et l'investissement dans l'agriculture, en tenant compte des besoins particuliers de l'Afrique, des PMA et des pays en développement importateurs nets de denrées alimentaires, en coopération avec d'autres organisations compétentes;
 - h) Aider les pays en développement, notamment les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit, et certains pays en transition, à remédier aux obstacles que les contraintes géographiques représentent pour leur participation au commerce en vue d'améliorer les réseaux et les liaisons de transport, de concevoir et de mettre en œuvre des systèmes de transport fiables et durables et de développer les infrastructures de transit et les solutions de facilitation du commerce;
 - i) Poursuivre ses travaux dans le domaine de la facilitation du commerce, y compris le programme SYDONIA;
-

-
- j) Conseiller les petits États insulaires en développement sur la conception et la mise en œuvre de politiques répondant aux problèmes commerciaux et logistiques particuliers à ces pays en raison de leur éloignement et de leur isolement géographique;
 - k) Soutenir et aider les petits pays structurellement et économiquement faibles et vulnérables à élaborer des politiques visant à assurer un développement durable;
 - l) Apporter une assistance aux pays en développement et aux pays en transition dans le domaine des accords commerciaux régionaux, en collaboration avec les commissions régionales de l'ONU et d'autres institutions compétentes;
 - m) Réaliser des travaux de recherche et d'analyse et aider les pays en développement et les pays en transition à élaborer et appliquer des politiques de concurrence et des politiques de protection des consommateurs, promouvoir l'échange de meilleures pratiques et réaliser des examens collégiaux de la mise en œuvre de ces politiques;
 - n) Renforcer ses travaux sur les liens entre l'égalité des sexes, l'émancipation des femmes et le commerce et le développement, sans que cela nuise à d'autres programmes;
 - o) En collaboration avec l'Organisation internationale du Travail, l'OMC et d'autres organisations compétentes, poursuivre ses travaux consacrés à l'impact du commerce sur l'emploi et sur un développement équitable et durable, en étant particulièrement attentive aux pauvres et aux jeunes;
 - p) Poursuivre ses travaux de recherche et d'analyse dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, en s'intéressant à la contribution des capacités en la matière au développement national, à la compétitivité des industries locales et à la diversification des exportations;
 - q) Entreprendre des travaux de recherche et apporter une assistance technique aux pays en développement concernant les TIC et la mise en œuvre, selon ses domaines de compétence, des grandes orientations du Sommet mondial sur la société de l'information et en tant que secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement;
 - r) Poursuivre ses activités de renforcement des capacités, notamment dans le cadre du programme TrainForTrade et de l'application du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok;
 - s) Réaliser des analyses, promouvoir le dialogue et la formation de consensus au niveau international et proposer des activités de renforcement des capacités concernant les liens entre commerce, environnement et développement durable,
-

ainsi que l'adoption d'approches privilégiant une exploitation efficace des ressources pour promouvoir des modes de production et de consommation durables;

- t) Poursuivre ses travaux d'analyse des politiques et ses activités de renforcement des capacités concernant la réglementation des assurances et la gestion des risques à l'intention des pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux risques de catastrophe.

V. Thème subsidiaire 4 – Promouvoir l'investissement, le commerce, l'entreprenariat et les politiques de développement correspondantes pour stimuler une croissance économique soutenue dans la perspective d'un développement durable et équitable

A. Analyse

57. Le commerce international peut être un moteur de croissance économique et de développement socioéconomique. Tous les pays en développement peuvent tirer parti du commerce mondial, notamment grâce à l'augmentation des flux commerciaux, qui contribue à un développement durable et à l'élimination de la pauvreté.

58. Pour contribuer au développement, des efforts devraient être faits par tous les acteurs pour promouvoir l'IED dans le sens des priorités de développement des pays d'accueil. Un climat stable, prévisible et favorable à l'investissement permet d'attirer l'IED. Il est important d'accroître la participation au développement de l'investissement étranger, notamment par le renforcement du secteur productif et la contribution à la création d'emplois. Les capacités nationales des pays en développement devraient être renforcées dans ce domaine. Les politiques d'investissement devraient mettre l'accent sur un développement durable et une croissance équitable.

59. Le renforcement des capacités productives est essentiel pour assurer une croissance économique soutenue et un développement équitable. Les capacités productives peuvent être développées au moyen de politiques équilibrées, qui associent notamment des incitations efficaces et adéquates à la réalisation d'investissements dans des activités créant de la richesse, ainsi que dans l'éducation, la formation, l'amélioration de la santé et de la nutrition, et dans l'augmentation de capacités de recherche-développement contribuant à renforcer les connaissances.

60. Les politiques industrielles contribuent beaucoup à un développement dynamique et durable dans de nombreux pays. Elles doivent être complétées par d'autres mesures pertinentes pour produire pleinement les effets souhaités, à savoir la diversification de l'économie, l'amélioration de la compétitivité internationale et l'obtention de résultats plus durables et équitables.

61. Au cours des dernières années, certains pays en développement sont passés de la production de produits de base à celle d'articles manufacturés et de services à plus forte intensité de compétences et de technologie. Dans bien des cas, cette évolution a été favorisée par une intégration progressive des pays dans les chaînes mondiales de valeur. De nombreux pays en développement tributaires de produits de base, en particulier des pays africains et des PMA, ne sont pas encore parvenus à mettre en place une économie plus diversifiée et rencontrent des problèmes dans ce domaine.

62. La technologie peut ouvrir de nouvelles perspectives qui contribueront à l'amélioration du savoir-faire et à la hausse de la compétitivité.

63. Il demeure important de préserver l'équilibre et l'efficacité du système international de protection des droits de propriété intellectuelle, ainsi que de promouvoir et de protéger les connaissances traditionnelles, les ressources génétiques, l'innovation et les pratiques, conformément aux recommandations adoptées dans le Plan d'action pour le développement de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Des efforts nationaux et internationaux sont nécessaires pour préserver, protéger et promouvoir une exploitation durable des savoirs traditionnels, du folklore et des ressources génétiques, et garantir un partage juste et équitable des avantages qui en découlent.

64. Certains pays à revenu intermédiaire restent confrontés à d'importantes difficultés en matière de lutte contre la pauvreté, de réduction des inégalités et de diversification économique. Un soutien peut être apporté aux efforts visant à remédier à ces difficultés dans les pays qui en ont le plus besoin.

B. Le rôle de la CNUCED

65. Conformément au paragraphe 18, la CNUCED devrait:

- a) Poursuivre ses travaux consacrés à l'examen des politiques d'investissement et au développement des entreprises ainsi que ses activités de recherche et de dialogue sur les incidences de l'IED et d'autres flux internationaux de capitaux privés, les interactions de l'IED et de l'investissement intérieur, les relations entre l'APD et l'IED, ainsi que les liens entre l'IED et l'intégration régionale, dans une optique de croissance équitable et de développement durable. Elle
-

- devrait continuer de consulter les acteurs du secteur privé et d'aider les pays en développement à améliorer leur capacité d'attirer l'investissement privé, intérieur et étranger, afin de recenser les principaux obstacles à l'investissement;
- b) Poursuivre ses travaux de recherche sur les questions ayant trait à l'impact de l'IED et d'autres flux internationaux de capitaux privés sur une croissance équitable et un développement durable, notamment dans le *World Investment Report* (Rapport sur l'investissement dans le monde), sur les interactions entre l'IED et le commerce dans les chaînes de valeur mondiales, les modes de production sans participation au capital, la promotion du commerce, l'infrastructure, la création d'emplois, les services publics, l'APD et l'intégration régionale;
 - c) Continuer de réaliser des travaux de recherche sur les incidences du transfert de technologie sur le commerce et le développement;
 - d) Aider les pays en développement, en particulier les PMA, et les pays en transition à élaborer des stratégies et des politiques pour attirer et recevoir des investissements étrangers directs. Ces politiques devraient contribuer à leur développement durable et à leur croissance équitable, notamment par leur participation effective aux chaînes de valeur mondiales;
 - e) Définir une méthode opérationnelle et des principes d'action sur la manière d'intégrer les capacités productives dans les politiques et les stratégies nationales de développement des PMA afin que les capacités productives se trouvent au cœur des efforts déployés aux niveaux national et international pour répondre aux besoins et remédier aux problèmes particuliers de ces pays. À cet égard, elle devrait continuer de mettre au point des indicateurs quantifiables et les variables correspondantes pour mesurer les capacités productives de l'ensemble du secteur économique dans les PMA;
 - f) Appuyer le renforcement des capacités commerciales dans les pays en développement, en particulier les PMA;
 - g) Réaliser des analyses à l'intention des pays en développement, en particulier des PMA, et des pays en transition, et leur apporter une assistance technique dans les domaines de la diversification du commerce et de l'économie ainsi que de la transformation structurelle afin de renforcer la croissance et le développement, y compris dans les secteurs liés à l'économie créative, à l'entrepreneuriat et à d'autres secteurs producteurs de valeur ajoutée;
 - h) Continuer d'aider les petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables à promouvoir l'investissement et à renforcer leurs capacités productives;
-

- i) Avec l'appui des partenaires de développement, contribuer au développement de bases de données et de capacités statistiques nationales dans les PMA;
 - j) Étant entendu que l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle a la primauté, au sein du système des Nations Unies, pour les questions relatives aux droits de propriété intellectuelle, la CNUCED poursuivra ses travaux sur les droits de propriété intellectuelle dans la mesure où ils se rapportent au commerce et au développement;
 - k) Entreprendre des travaux d'analyse sur les accords internationaux d'investissement (AII), en mesurant les intérêts de toutes les parties prenantes, et continuer de fournir une assistance technique, ainsi que de promouvoir un échange international d'expériences et de meilleures pratiques sur des questions essentielles relatives à la négociation et à la mise en œuvre de ces accords;
 - l) Poursuivre ses activités dans le domaine des normes internationales de comptabilité et de publication;
 - m) Poursuivre, en synergie avec les organisations compétentes, ses travaux sur le développement des entreprises, particulièrement en ce qui concerne les PME et l'entreprenariat.
-